

Autovaccins, utilisation et réglementation : Un outil opérationnel de lutte contre l'antibiorésistance

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates: <https://ensv-fvi.fr/actions-internationales/international-training-dates/>

Durée : 4-5 heures (implication personnelle de 1,5 jour)

Localisation : Distanciel

Public : Professionnels des services vétérinaires intéressés par les autovaccins / les vaccins / la lutte contre la résistance aux antimicrobiens

Nombre de participants :
Illimité (e-learning en autonomie)

Langues : Anglais, Français

Organisation générale :
Vincent BRIOUDES, ENSV-FVI
(vincent.brioudes@vetagro-sup.fr)
Alizée CERDAN, ENSV-FVI
(alizee.cerdan@vetagro-sup.fr)

Coordination technique :
Jean-Pierre ORAND, ANSES ANMV (Centre collaborateur OIE pour les médicaments vétérinaires)
Laetitia LE LETTY, ANSES ANMV (Centre collaborateur OIE pour les médicaments vétérinaires)

Certificat délivré :
Certificat de participation

Frais de scolarité : 800€ (possibilité de bourse)

Accessibilité:
100% en ligne

Inscription :
Un formulaire d'inscription est disponible sur le site de l'ENSV-FVI <https://ensv-fvi.fr/actions-internationales/inscription-registrations/inscription-form-residential-courses/>

CONTEXTE

Les médicaments vétérinaires occupent une place importante dans le domaine de la santé publique de par leur impact potentiel sur la santé animale, humaine et environnementale. Dans le cas des antibiotiques, leur utilisation systématique favorise l'apparition d'antibiorésistances, phénomène identifié comme une menace majeure à la santé publique à l'échelle mondiale. Une prise de conscience accrue est ainsi exigée quant à la nécessité de réglementer le recours à ce type de médicaments, afin d'en assurer un usage prudent et responsable.

La prévention et le contrôle des maladies animales peut aussi s'appuyer sur la vaccination, permettant ainsi la diminution du recours aux agents antimicrobiens dans le cadre du traitement de maladies infectieuses. Il faut cependant noter qu'il n'existe pas toujours de vaccin autorisé et disponible sur le marché pour chaque agent pathogène rencontré. Dans le cas où un vaccin ne serait pas disponible, les autovaccins constituent une réponse de choix, à condition d'être encadrés par une bonne réglementation.

PROGRAMME

Objectif général :

Comprendre l'importance du développement d'un bon cadre réglementaire relatif à la conception et à l'utilisation des autovaccins, en présentant les intérêts et les limites de l'utilisation de cette classe de médicaments.

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de cette formation, les participants seront capables :

- D'analyser les bénéfices et les risques inhérents à l'utilisation des autovaccins
- D'analyser les systèmes de régulation des autovaccins
- De définir les modalités de surveillance et de suivi des autovaccins

Contenu :

- Définition, réglementation, qualité, sécurité et efficacité des autovaccins. Risques liés à l'utilisation des autovaccins
- Gestion des risques liés à l'utilisation des autovaccins par la mise en place du cadre réglementaire – *Exemple français*
- Bonnes pratiques de fabrication des autovaccins, gestion et inspection des établissements de préparation des autovaccins
- Bonnes pratiques de prescription et d'usage des autovaccins

Méthode pédagogique :

Cette formation est dispensée entièrement sous format distanciel et de manière asynchrone. Une plateforme en ligne permettra aux participants d'accéder à des supports pédagogiques écrits et vidéos. Des quiz sont proposés tout au long de la formation.

Prérequis :

Recommandations de la 2^{ème} Conférence Globale de l'OIE sur l'antibiorésistance et l'usage prudent des agents antimicrobiens (Marrakech)